

Projet Éducatif de Territoire/plan mercredi 2022 / 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN



REÇU EN PREFECTURE

1e 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

PRÉSENTATION DU CONTEXTE ET TERRITOIRE

- 1) Durée du PEDT**
- 2) Contexte**
- 3) Le Territoire**

DESCRIPTIF DES ACCUEILS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE ET DES ECOLES

- 1) Les accueils de loisirs : extrascolaires, périscolaires, les Nouvelles Activités Périscolaires**
- 2) Les écoles du territoire**
- 3) Les demandes de dérogation**

DÉFINITION DES OBJECTIFS

MISE EN OEUVRE DU PROJET

- 1) La place des familles**
- 2) L'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoin spécifique**
- 3) L'organisation des différents accueils**

PILOTAGE ET COORDINATION

ANNEXES

Répartition des écoles et des accueils sur le territoire de la CCS
Organigrammes de la collectivité
Charte qualité plan mercredi

REÇU EN PREFECTURE

1^{er} 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

C'est dans le cadre de la loi de refondation de l'école, du décret du 20 mars 2013 qui indique « que l'objectif du Projet Educatif Territorial (PEDT) est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité avant, pendant et après l'école », que la Communauté de Communes du Serein s'est engagée dans un PEDT.

Depuis plusieurs années, la CCS a souhaité mettre l'éducation au centre de ses priorités. Elle a affirmé sa volonté, notamment à travers une réorganisation et la structuration d'un service enfance, de mettre l'enfant au cœur de sa politique éducative. C'est un point essentiel pour la politique enfance/jeunesse et un atout pour notre territoire.

La collectivité s'est adaptée aux spécificités du territoire pour répondre au mieux, aux besoins des familles et des enfants. Le PEDT réunit l'ensemble des acteurs éducatifs afin d'organiser les différents temps de vie de l'enfant. Après un temps de concertation, le PEDT définit les objectifs communs que la collectivité souhaite mettre en œuvre pour sa politique enfance.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée par des intervenants variés, dans des lieux et des moments différents, justifie la nécessité d'organiser les interventions pour qu'elles se complètent et s'enrichissent mutuellement.

Cette politique développée dans le cadre du PEDT, vise à renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les enfants. En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes, elle n'est pas la seule structure permettant d'atteindre ces objectifs. Les accueils de loisirs, les accueils périscolaires, contribuent également à l'épanouissement de l'enfant. C'est la raison pour laquelle la politique éducative conduite à l'échelle de la Collectivité s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des participants au projet (enseignants, parents, animateurs, ATSEM, intervenants, associations).

Une évaluation réalisée tout au long de la période du précédent projet par le biais de questionnaires, réunions d'équipes, commissions, échanges réguliers... a permis de consulter, les familles, les enfants, les équipes enseignantes, les équipes d'animation, les élus pour ajuster le futur projet.

La Communauté de Communes souhaite maintenir son engagement auprès de l'enfance en reconduisant un PEDT qui s'inscrit dans la politique globale du territoire avec une organisation similaire des différents temps pour les trois années à venir.

Le PEDT est un outil fondamental des projets. Il s'inscrit dans la politique globale du territoire menée à l'échelle de la collectivité mais aussi dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.), qui regroupe plusieurs signataires : CCS, CCAVM, PETR, Ville d'Avallon, CAF.



PRÉSENTATION DU CONTEXTE ET TERRITOIRE

1) Durée du PEDT

Le PEDT est élaboré pour une période de 3 ans, du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025. Suivant les évolutions, des avenants pourront y être apportés.

2) Contexte

En 2017, la parution du décret n°2017-1108 du 26 juin 2017 a offert la possibilité aux collectivités de revenir à une semaine scolaire de 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, par dérogation au cadre général de 4.5 jours à partir de la rentrée de septembre 2017.

Après concertation, il a été décidé de supprimer les NAP dans les écoles de Noyers sur Serein, Joux la Ville et Précy le Sec.

Les NAP ont été maintenues dans les écoles de Guillon, l'Isle sur Serein, Thizy et Montréal.

Suite à la parution du décret du 23 juillet 2018 relatif au plan mercredi et compte tenu de l'augmentation du nombre d'heures enfants sur les sites de Joux la Ville et de Noyers sur Serein, il a été décidé d'inscrire ces accueils périscolaires dans le plan mercredi.

3) Le Territoire

Le territoire de la Communauté de Communes du Serein est situé en milieu rural au sud de l'Yonne et compte 7 172 habitants en 2021 avec une densité de 13 habitants au Km². On constate une baisse de 8.72% de la population entre 2014 et 2021.

13,6% de la population est âgée de 0 à 14 ans (source Insee 2018).



La CCS est composée de 35 communes :

Angely, Annay sur Serein, Annoux, Bierry les belles Fontaines, Blacy, Censy, Châtel Gérard, Coutarnoux, Dissangis, Etivey, Fresnes, Grimault, Guillon Terre Plaine, Jouancy, Joux la ville, L'Isle sur Serein, Marmeaux, Massangis, Molay, Montréal, Moulins en Tonnerrois, Noyers sur Serein, Pasilly, Pisy, Précý le sec, Saint André en Terre Plaine, Sainte Colombe, Sainte Vertu, Santigny, Sarry, Sauvigny le Beuréal, Savigny en Terre Plaine, Talcy, Thizy, Vassy sous Pisy.



REÇU EN PREFECTURE

1e 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

On recense sur le territoire :

❖ **Six écoles** sur notre territoire

- Ecole primaire publique du SIVOS (Thizy Talcy Blacy et Montréal) 2 classes à Thizy et Montréal,
- Groupe scolaire publique de Montfaut à Guillon,
- Groupe scolaire publique de l'Isle sur Serein,
- Groupe scolaire publique de Joux la Ville
- Groupe scolaire de Noyers sur Serein,
- Classe de Précy le Sec

Des transports scolaires sont organisés pour desservir les différentes écoles.

❖ **Trois accueils de loisirs** extrascolaires et périscolaires dont 2 multisites (cf annexe 1)

L'accueil des zigotos regroupe : Guillon Terre Plaine, Thizy/Montréal

L'accueil des potes de l'aventure regroupe : L'Isle sur serein, Joux la Ville, Précy le Sec

L'accueil de loisirs de Noyers

Les accueils de loisirs par site :		vacances	Péri matin	Temps méridien	Péri soir	NAP	Mercredi matin	Mercredi am
Les Zigotos	Guillon Terre plaine							
	Thizy							
	Montréal							
Les potes de l'aventure	L'Isle sur serein							
	Joux la ville							
	Précy le sec							
Noyers								

Au premier octobre 2022, suite à une réorganisation, le site de Joux la ville sera rattaché à celui de Noyers. Il y aura trois multisites.

Le fonctionnement des accueils et les horaires ne subiront aucun changement.

❖ **Un RPE**

Un Relais Petite Enfance, **le relais Z'abeilles** intervient sur l'ensemble du territoire, son bureau est basé dans les locaux de la Communauté de Communes à Noyers sur Serein.

Le RPE est un lieu d'information et de rencontre au service de l'accueil du jeune enfant, pour les parents et les professionnels.

Créé en 2006, le relais petite enfance couvre les 35 communes de la CCS.

Il permet de soutenir le seul mode de garde petite enfance existant sur le territoire avec pour objectif principal : être le plus proche, disponible et à l'écoute des demandes des assistants maternels, des enfants, des parents et des parents-employeurs.

Le RPE permet de contribuer à créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants de 0 à 6 ans à travers les missions suivantes :

- Soutenir les familles pour la garde de leur enfant,
- Soutenir et informer les assistants maternels et les candidats(es) dans l'exercice de leur profession,
- Accompagner dans les relations employeur/salarié,



- Observer les conditions d'accueil du jeune enfant,
- Favoriser les rencontres et les échanges.

❖ Une école multisports

Il existe une école multisports qui intervient sur les sites de Guillon, L'Isle sur Serein, Joux la Ville et Noyers sur Serein.

Elle permet aux enfants du territoire de découvrir les activités sportives tout en favorisant le développement physique et psychomoteur des enfants. Les écoles multisports sont coordonnées par les directeurs des accueils de loisirs.

Les horaires :

Guillon

Lundi de 17h00 à 18h00

L'Isle sur Serein

Lundi de 17h00 à 18h00

Vendredi de 15h45 à 16h45

Joux la Ville

Mardi de 17h00 à 18h00

Noyers sur Serein

Mercredi de 17h30 à 18h30

DESRIPTIF DES ACCUEILS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE ET DES ECOLES en septembre 2022

Les accueils de loisirs ont une place prépondérante dans la politique enfance-jeunesse du territoire.

L'offre d'accueil doit répondre à un besoin pour les familles mais pas seulement.

Ce sont des accueils de proximité qui participent activement, au travers les différents temps d'accueil et les activités proposées, au développement de l'enfant. Ils répondent au mieux aux besoins des familles, tout en respectant le rythme des enfants.

Les équipes d'animations élaborent un projet pédagogique qui contribue à l'éducation de l'enfant au même titre que la famille et l'école. Les activités proposées répondent à des objectifs précisés dans chaque projet pédagogique.

Les programmes d'activités sont réalisés en concertation avec les équipes et les partenaires, avec la volonté de permettre aux enfants d'accéder à des pratiques culturelles, sportives, artistiques ou de découverte dans un climat reposant.

1) Les accueils de loisirs extrascolaires

Ils se déroulent pendant les vacances et offrent des espaces de détente, pendant lesquels l'enfant s'épanouit, se construit en faisant de nouvelles expériences, hors de la cellule familiale ou scolaire. Les activités doivent se dérouler dans la convivialité pour partager des moments de la vie quotidienne avec d'autres enfants et les encadrants.

Il existe 3 sites d'accueil de loisirs extrascolaire :

- Noyers sur Serein,
- L'Isle sur Serein : les Potes de l'Aventure
- Guillon : les Zigotos.

Ils peuvent accueillir les enfants de 3 à 17 ans qu'ils soient de la Communauté de Communes du Serein ou d'un autre territoire.



Ils sont ouverts pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été (sauf dernière quinzaine d'août) et d'automne.

Les tarifs de l'accueil extrascolaire

Les tarifs sont établis suivant les quotients familiaux et suivant des forfaits à la semaine.

Tranches de quotient familial	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	Forfait semaine sans repas *	Repas
0 à 450	2,35 €	5,23 €	4,60 €	7,48 €	18,00 €	2,88 €
451 à 900	3,05 €	5,93 €	5,60 €	8,48 €	24,00 €	2,88 €
901 à 1 300	3,95 €	6,83 €	6,50 €	9,38 €	28,00 €	2,88 €
1 301 à 2 000	4,70 €	7,58 €	7,30 €	10,18 €	31,75 €	2,88 €
2 001 et plus	5,00 €	7,88 €	7,90 €	10,78 €	34,75 €	2,88 €

2) Les accueils périscolaires

Les transitions entre les différents lieux de vie se doivent d'être préparées pour qu'elles soient douces et progressives. Différents temps de repos et d'activités répondant aux besoins des enfants et aux objectifs sont par conséquent proposés en alternance.

Sur les temps d'accueil du matin, les enfants ont la possibilité de lire, de jouer dans une ambiance calme et détendue. L'objectif est d'assurer une transition temps périscolaire / temps scolaire permettant à l'enfant de commencer sa journée dans de bonnes conditions.

Sur les temps d'accueil du soir, les enfants doivent avoir des temps d'espaces et de liberté et accéder à des activités de qualité répondant à leurs besoins. L'objectif est de permettre une transition périscolaire / temps familial qui se passe dans de bonnes conditions.

Ces temps d'accueil permettront de répondre aux besoins des familles tout en proposant des activités périscolaires de qualité.

Il existe 7 sites d'accueil périscolaire :

Guillon, L'Isle sur Serein, Joux la Ville, Précý le Sec, Noyers sur Serein, Thizy et Montréal.

Les inscriptions aux activités ne sont pas obligatoires.

Liste des accueils périscolaires sur le territoire

Ecoles du SISBMT

Accueil sur le site de Thizy

- Le matin de 7h30 à 9h00 (7h sur demande)
- Le soir de 16h30 à 18h30 (19h sur demande)

Accueil sur le site de Montréal

- Le matin de 7h30 à 8h30

Groupe scolaire de Guillon Terre Plaine

- Le matin de 7h00 à 8h35
- Le soir de 16h45 à 19h00

Groupe scolaire de Noyers sur Serein

- Le matin (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 7h30 à 9h00
- Le soir de 17h00 à 19h00



REÇU EN PREFECTURE

1e 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Groupe scolaire de L'Isle sur Serein

- Le matin (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 7h15 à 8h15
- Le matin (mercredi) de 7h15 à 8h45
- Le soir (lundi mardi et jeudi) de 16h30 à 19h00
- Le soir (vendredi) de 15h30 à 19h00

Groupe scolaire de Joux la Ville

- Le matin de 7h15 à 8h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- Le soir de 16h30 à 18h30

Les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir :

Les tarifs de l'accueil de périscolaire seront établis dès la rentrée de septembre en fonction des revenus et facturables à la demi-heure :

TARIFS PERISCOLAIRE	
QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
0 à 450	0,40 €
451 à 900	0,50 €
901 à 1 300	0,60 €
1 301 à 2 000	0,70 €
2 001 et plus	0,75 €

La pause méridienne :

Le temps de la pause méridienne varie selon les sites mais sur chacun il est composé d'un temps de repas et d'un temps d'animation.

C'est un moment de transition, « une coupure » entre le temps scolaire du matin et celui de l'après-midi.

C'est à la fois un temps de repas mais aussi un moment ludique, de détente et de convivialité. L'enfant doit pouvoir s'alimenter avec plaisir. C'est aussi l'occasion de les accompagner dans l'éveil au goût, de les sensibiliser à l'équilibre alimentaire et au gaspillage.

C'est aussi un temps d'activités, un moment de détente, de jeux, récréatif et divertissant avant la reprise des enseignements l'après-midi. Les équipes proposent des jeux, activités... dans le respect du rythme de chacun. Les enfants sont impliqués dans l'organisation, proposent des activités.

Pour ce faire, du personnel qualifié (atsem, animateurs) a été positionné sur ce temps et les directeurs des accueils de loisirs en assurent l'organisation.

Un service de restauration scolaire accompagné d'activités pédagogiques est en place sur les sites de Guillon, Noyers sur Serein, l'Isle sur Serein, Joux la Ville, Précý le Sec et Thizy.

- Guillon de 12h00 à 14h00 service de restauration scolaire (géré par la CCS) de 12h00 à 14h00 avec activités périscolaires avant ou après le repas selon l'âge des enfants
- Noyers sur Serein service de restauration scolaire (géré par la CCS) de 12h00 à 14h00 avec activités périscolaires avant ou après le repas selon l'âge des enfants



- L'Isle sur Serein de 12h00 à 13h45 service de restauration scolaire (géré par le SIVOS du Serein) et service d'accueil périscolaire (géré par la CCS) avant ou après le repas selon l'âge des enfants
- Joux la Ville service de restauration scolaire (géré par la Mairie de Joux la Ville) et service d'accueil périscolaire (géré par la CCS) de 12h00 à 14h00
- Précý le Sec service de restauration scolaire (géré par la Mairie de Précý le Sec) et accueil périscolaire (géré par la CCS) de 12h00 à 13h45 après le repas
- Thizy/Montréal service de restauration scolaire (géré par le SISBMT) et service d'accueil périscolaire (géré par la CCS) de 12h00 à 13h30/13h15/13h35 avant ou après le repas selon l'âge des enfants

Le tarif des repas dépend du site et du gestionnaire.

Le tarif de l'accueil périscolaire sur le temps méridien pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis est une cotisation de 5 € par année scolaire et par enfant pour les enfants fréquentant les écoles de Guillon, Joux la Ville, l'Isle sur Serein, le SISBMT, Précý le Sec et Noyers.

L'accueil du mercredi :

Il a été mis en place pour répondre aux besoins des familles, il est organisé en fonction des horaires des écoles : à la demi-journée ou à la journée.

C'est pour l'enfant un temps de pause dans sa semaine. Les animateurs veillent à proposer des activités adaptées dans le respect du rythme de l'enfant.

Les animateurs des mercredis interviennent aussi sur les autres temps d'accueils de la semaine ce qui facilite la cohérence des activités et des projets.

Dans la continuité des activités périscolaires, l'accueil du mercredi s'inscrit dans le projet éducatif territorial et propose des activités riches et variées.

Un accueil périscolaire est organisé le mercredi sur 4 sites en fonction des rythmes scolaires :

Guillon

Mercredi de 11h45 à 18h30

L'Isle sur Serein

Mercredi de 12h00 à 18h30

Joux la Ville

Mercredi de 7h30 à 12h30

Noyers sur Serein

Mercredi de 7h30 à 18h00

Les sites de Joux la Ville et Noyers sur Serein sont inscrits dans le programme « **du plan mercredi** » du fait de l'augmentation du nombre d'heures enfant.

Les activités proposées répondent à la charte de qualité : (cf annexe 3)

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- Mise en valeur de la richesse des territoires
- Le développement d'activités éducatives de qualité

Les tarifs de l'accueil périscolaire du mercredi

tranches de quotient familial	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	forfait mois 1/2 journée sans repas *	journée sans repas	journée avec repas	forfait mois journée sans repas *	Repas
0 à 450	4,50 €	7,38 €	15,75 €	7,50 €	10,38 €	27,75 €	2,88 €
451 à 900	5,00 €	7,88 €	17,50 €	8,35 €	11,23 €	30,90 €	2,88 €
901 à 1 300	5,50 €	8,38 €	19,25 €	9,20 €	12,08 €	34,05 €	2,88 €
1 301 à 2 000	6,00 €	8,88 €	21,00 €	10,00 €	12,88 €	37,00 €	2,88 €
2 001 et plus	6,30 €	9,18 €	22,50 €	10,60 €	13,48 €	39,40 €	2,88 €

Les Nouvelles Activités Périscolaires

Une volonté commune à l'équipe enseignante, aux élus et à l'équipe d'animation a permis la continuité du service NAP sur 4 sites.

Selon la volonté des élus de la Communauté de Communes du Serein, ces activités sont gratuites pour les familles.

L'équipe d'animation doit faire en sorte que l'enfant passe un moment agréable, reposant et ludique, soit en jouant librement, soit en pratiquant des activités en lien avec les objectifs des projets.

Au cours de l'année, les enfants pourront après un temps de récréation, faire des activités en rapport avec les projets d'écoles et les objectifs généraux de la Communauté de Communes du Serein autour du livre et des contes, des jeux musicaux, des jeux collectifs, scientifiques, des jeux de rôles et d'expressions, sportives, créatives autour de thèmes variés suivant les périodes de l'année, découverte de l'artisanat, atelier informatique, des activités éco-citoyennes....

Des intervenants extérieurs viendront dispenser leur savoir-faire dans différents domaines tels que l'anglais, le sport, la musique, le théâtre, la pêche et les milieux naturels, ...

Ecole du SISBMT

- Classe de Thizy : mardi et vendredi de 15h00 à 16h30
 - Les NAP se dérouleront dans les locaux de l'école de Montréal
 - Le personnel : les agents d'animation de l'accueil de loisirs
- Classe de Montréal : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h15
 - Les NAP se dérouleront dans les locaux de l'école de Montréal
 - Le personnel : les agents d'animation de l'accueil de loisirs

Groupe scolaire de Guillon

- Lundi et jeudi de 15h15 à 16h45
 - Les NAP se dérouleront dans les locaux de l'accueil de loisirs et du gymnase
 - Le personnel : les agents d'animations du service accueil de loisirs

Groupe scolaire de L'Isle sur Serein

- Lundi mardi et jeudi de 15h30 à 16h30
 - Les NAP se dérouleront dans les locaux du groupe scolaire, du gymnase et de l'accueil de loisirs
 - Le personnel : les agents d'animation de l'accueil de loisirs et bénévoles



REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation et les intervenants selon les horaires définis des NAP.

3) Les partenaires

Structures ou intervenants des NAP	Nature des activités	Critère de choix des enfants participants
ODSAA et intervenants sportifs	Activités sportives	Tous les enfants Par groupe d'âge
Accueils de loisirs	Diverses	Tous les enfants Par groupe d'âge
Le pass'santé	Activités d'initiation et de découverte autour de la santé, du bien-être...	Les enfants de plus de 6 ans
Associations sportives et culturelles	Judo, karaté, musée, bibliothèque, environnement, nature...	Tous les enfants Par groupe d'âge
Les bénévoles	En fonction des compétences (poterie, musique, artisanat...)	Tous les enfants Par groupe d'âge

Les partenariats évoluent suivant les projets.

Les associations du territoire sont sollicitées pour des projets d'activités spécifiques autour de la découverte de la nature, de l'environnement, de la culture.... La collectivité a effectué un recensement et a organisé un forum des associations en septembre, ce qui contribuera à la naissance de nouveaux projets. D'autres partenaires peuvent intervenir comme des professionnels pour des projets autour de la découverte des métiers par exemple ou encore les maisons de retraites pour des actions intergénérationnelles.

Complémentarité entre les activités scolaires et les activités périscolaires :

Les jours et horaires des APC (activités pédagogiques complémentaires) sont organisés différemment selon les sites :

- L'Isle sur Serein, Guillon, Thizy / Montréal : sur le temps des NAP.
- Noyers, Joux la Ville, Précy le sec : sur le temps méridien ou le soir

Ces organisations peuvent être modifiées suivant les horaires, les disponibilités des familles ou des équipes enseignantes.

Dans le cas où les APC se déroulent en même temps que les NAP, une transition est prévue entre les APC et les activités périscolaires. Les animateurs sont chargés du retour des enfants aux NAP suivant le planning établi en relation avec l'équipe enseignante.

4) Les écoles du territoire



REÇU EN PREFECTURE

1e 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Ecole primaire publique du SIVOS (Thizy Talcy Blacy et Montréal) 2 classes, réparties en fonction des effectifs sur 2 sites différents

Une Classe

17 Grande Rue

89420 MONTREAL

Une Classe

1 Rue des Ecoles

89420 THIZY

Groupe scolaire publique de Montfault à Guillon

Route de Vignes

89420 GUILLON

Groupe scolaire publique de l'Isle sur Serein

30 bis Avenue du Parc

89440 L'ISLE SUR SEREIN

Groupe scolaire publique de Joux la Ville

6 Rue Servat

89440 JOUX LA VILLE

Groupe scolaire de Noyers sur Serein

1 Chemin du Pré de l'Horloge

89310 NOYERS SUR SEREIN

Classe de Précý le Sec

89440 PRECY LE SEC

Les effectifs scolaires (chiffres 2022/2023)

- Ecole primaire publique du SISBMT (Thizy Talcy Blacy et Montréal)
 - Effectifs de – 6 ans = 20
 - Effectifs de + 6 ans = 21
- Groupe scolaire publique de Montfault à Guillon :
 - Effectif de – 6 ans = 28
 - Effectif de + 6 ans = 49
- Groupe scolaire publique de l'Isle sur Serein
 - Effectif de – 6 ans = 31
 - Effectif de + 6 ans = 66
- Groupe scolaire publique de Joux la Ville
 - Effectif de – 6 ans = 39
 - Effectif de + 6 ans = 62
- Groupe scolaire de Noyers sur Serein
 - Effectif de – 6 ans = 31
 - Effectif de + 6 ans = 83
- Classe de Précý le Sec
 - Effectif de – 6 ans = 0
 - Effectif de + 6 ans = 21



Les horaires des écoles

- Ecoles du SISBMT (Thizy, Talcy, Blacy et Montréal)
 - Classe de Thizy
 - Lundi jeudi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30
 - Mercredi de 9h00 à 12h00
 - Mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 15h00
 - Classe de Montréal
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et 13h15 à 15h30
 - Mercredi de 8h45 à 11h45
- Groupe scolaire de Guillon
 - Lundi et jeudi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 15h15
 - Mardi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 16h45
 - Mercredi de 8h45 à 11h45
- Groupe scolaire publique de l'Isle sur Serein
 - Lundi mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h45 à 15h30
 - Mercredi de 9h00 à 12h00
- Groupe scolaire publique de Joux la Ville
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Groupe scolaire de Noyers sur Serein
 - Lundi mardi jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h55 à 16h55
- Classe de Précy le Sec
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h45 à 16h45

Pour assurer une continuité entre les temps scolaires et périscolaires, les directeurs d'écoles / directeurs des accueils de loisirs travaillent en partenariat. Cette collaboration a permis de renforcer des échanges entre le temps scolaire et périscolaire et permet aux familles d'identifier des personnes référentes. De plus, les directeurs des accueils de loisirs et les élus participent aux conseils d'écoles du territoire.

La stabilité des équipes d'animateurs sur chaque site est renforcée et la continuité entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire est favorisée dans l'intérêt des enfants, du fait des échanges directs entre le directeur de l'école et l'équipe d'animation. Certaines écoles ont mis en place des conseils d'enfants avec des élections de délégués d'élèves. Les équipes enseignantes et les équipes d'animation avec les enfants organisent conjointement ces conseils.

Les animateurs référents (pour les multisites) permettent d'avoir un relais présent au quotidien et assurent la mise en œuvre du projet sur l'ensemble des temps périscolaires. Ils sont un réel soutien des directeurs.

5) Les demandes de dérogation éventuelle

Particularité du PEDT justifiant la dérogation :

Les NAP fonctionnent sur la base des 3 accueils de loisirs. Il convient d'organiser les horaires en fonction des activités proposées et des spécificités de chaque école.

Une dérogation est donc demandée pour les journées scolaires de plus de 5h30.



LES OBJECTIFS

Ils sont fixés en lien avec les projets pédagogiques de chaque site d'accueil de loisirs, le projet éducatif et les projets d'école

Les objectifs s'appliquent pour l'ensemble des structures éducatives du territoire. Ces structures inscrivent dans leur projet une déclinaison opérationnelle des valeurs que porte le PEDT. Il appartient à chacune d'entre elles de les décliner en fonction de la particularité de la structure et du public accueilli.

L'Enfant doit être abordé dans sa globalité. Il n'est pas uniquement celui de ses parents, juste un élève, ou alors un adhérent associatif ou même un camarade de jeu. C'est un être global, on ne peut pas prétendre accompagner qu'une part de lui. Dans sa journée, sa semaine, un enfant est amené à changer d'environnement constamment. Une cohérence et une complémentarité doivent être recherchées sur tous les temps de l'Enfant.

La CCS souhaite mettre en œuvre les objectifs éducatifs suivants :

Mise en place de liens avec les différents acteurs :

- Mettre en concordance les attentes des familles, les contraintes du territoire et des agents et L'ENFANT.
- Garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.
- Prendre en compte les rythmes biologiques de l'enfant, selon son âge, afin de favoriser les apprentissages.
- Organiser des activités périscolaires en prolongeant le service public de l'éducation, en complémentarité avec lui.
- Organiser les transitions entre les différents temps d'activités des enfants.
- Faciliter la communication entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs).

Mettre l'enfant au cœur des différentes actions :

- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.
- Contribuer à l'épanouissement et au bien-être des enfants à travers les activités proposées, les différents temps de vie...
- Permettre à l'Enfant de participer activement à l'élaboration des programmes d'activités (création d'espaces d'échanges et de débats, implication dans l'organisation quotidienne...)

Les activités :

- Eveiller la curiosité et favoriser l'ouverture d'esprit : c'est encourager les nouvelles découvertes culturelles, sociales sportives, créatives... et donner les moyens à l'enfant de comprendre le monde qui l'entoure.

Activités liées à la laïcité :

- Mise en place d'actions visant à la citoyenneté (l'environnement, le développement durable, le tri sélectif, le lien intergénérationnel) et d'en respecter des valeurs et préceptes.
- Le respect d'autrui : c'est contribuer au respect mutuel et à l'acceptation des autres en favorisant la solidarité et l'entraide dans le groupe compte tenu des différentes tranches d'âge, de la différence sociale, culturelle, physique et mentale.



- Permettre à l'enfant de s'épanouir en tant qu'individu : C'est donner les moyens à l'enfant d'apprendre à vivre ensemble et de développer des compétences. Les activités doivent permettre à l'enfant de se construire au sein d'un groupe afin d'accéder à l'autonomie.
- Actions qui font vivre les valeurs de la République (lutte contre les discriminations). Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires, et diminuer les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.
Contribution au devoir de mémoire : c'est permettre aux enfants de se souvenir des grands événements qui ont marqué l'histoire.

MISE EN ŒUVRE

1) La place des familles

La place des familles est primordiale dans la mise en œuvre du projet et la cohérence des activités éducatives.

Au-delà de leur rôle de parents, le PEDT donne une place active aux familles. Elles participent aux différentes réunions, comités de pilotages et peuvent être représentées par les parents délégués.

Les familles peuvent participer et être impliquées en proposant des activités ou en accompagnant les équipes lors de sorties ou sur des temps spécifiques.

Des parents détenteurs de savoir-faire particuliers peuvent également être mobilisés pour intervenir pendant les activités extrascolaires ou périscolaires (exemples : artisans, agriculteurs, jardiniers, artistes, pompiers volontaires, etc).

Des moments d'échanges, des activités festives et conviviales sont aussi proposés pour tisser des relations.

La communication avec les familles est essentielle pour échanger, diffuser des informations.

Les temps d'accueil et de départ sont des moments propices aux échanges où les informations, sur les activités ou le déroulement de la journée sont précisées.

Les directeurs communiquent en permanence avec les familles sur les activités, les programmes par affichage, envoi par mailing... Les familles peuvent aussi retrouver toutes les informations qui concernent les différents accueils : programmes, horaires, inscriptions, projet...sur le site internet de la collectivité.

2) L'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoin spécifique

L'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoin spécifique doit être préparé en amont avec les différents acteurs éducatifs qui gravitent autour de l'enfant.

Les équipes doivent être sensibilisées au handicap. Les enfants en situation de handicap ne nécessitent pas forcément un accompagnement spécialisé, même si leur handicap entraîne des particularités (vie quotidienne, médicaments, comportement...). Des animateurs sensibilisés, une équipe plus étoffée (un animateur supplémentaire), la mise en place d'animateurs référents suivant les moments délicats de la vie quotidienne peuvent faciliter la réussite de l'accueil.

Les besoins de l'enfant en situation de handicap et les contraintes de l'équipe d'encadrement doivent être identifiés pour permettre un accueil harmonisé.



Il est important d'organiser une rencontre entre les parents et la structure d'accueil. La famille informe la structure en lui donnant des indications relatives à l'enfant en situation de handicap (protocole d'accueil individualisé s'il existe, recommandations du médecin et de l'éducateur...) et la structure transmet le projet pédagogique et le programme d'activités ; renseigne la famille sur le déroulement de l'accueil proposé et les informe sur les conditions et les limites de l'accueil.

Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap seront précisées dans les projets pédagogiques des accueils de loisirs.

Des formations sont proposées aux agents pour appréhender et accompagner l'accueil des enfants en situation de handicap.

Dans le cadre de la CTG, des actions de sensibilisation autour du handicap ont été proposées aux équipes et seront reconduites. Les acteurs locaux du médicosocial sont intervenus pour sensibiliser les équipes, échanger autour des inquiétudes et questionnements des équipes.

3) L'organisation des différents accueils

Les Nap sont organisés et aménagés afin de préserver au mieux le rythme de l'enfant. Elles se déroulent sur trois heures hebdomadaires.

Les accueils de loisirs périscolaires interviennent sur différents sites : Thizy, Montréal, L'Isle sur Serein, Joux la Ville, Guillon, Précý le Sec et Noyers sur Serein

L'organisation pédagogique est assurée par la directrice coordinatrice enfance/école de la CCS, Sophie GUERIN et les directeurs des accueils de loisirs :

- Guillon-Thizy-Montréal : Leslie DERACHE
- L'Isle sur Serein-Joux la Ville-Précý le Sec : Julien NAULOT
- Noyers sur Serein : Amaury MARGNAC

Changement de direction au premier octobre 2022 :

- L'Isle sur Serein-Précý le Sec : Laetitia JOLY
- Noyers sur Serein- Joux la Ville : Amaury MARGNAC

Chaque directeur est secondé par un directeur adjoint et des animateurs référents sont présents sur les autres sites.

Annexe 3 organigrammes

L'organisation des activités (cycles, stages, ...) est prévue en fonction de l'âge des enfants, des activités proposées et des périodes.

La durée des NAP varie entre 45mn et 1h30 selon le site. Ce temps d'accueil est gratuit.

Les temps d'activités extrascolaires et périscolaires sont déclarés auprès des services de la SDJES.

La Communauté de Communes du Serein en est l'organisateur son siège est situé :

1 Place St Georges

89440 L'ISLE SUR SEREIN

enfance@ccduserein.fr

03.86.33.87.70



Les inscriptions

Les familles doivent obligatoirement compléter un dossier multi services pour inscrire leur enfant. Le document est dématérialisé pour faciliter les échanges. Une inscription préalable des enfants aux différents temps d'accueil est nécessaire. Elle peut être réalisée par périodes, à l'année, au trimestre ou ponctuelle (suivant un planning à la semaine). Les modalités sont précisées dans le dossier d'inscription et dans le règlement intérieur.

LE PILOTAGE ET LA COORDINATION

Afin de permettre une évaluation qualitative de ces activités, un suivi par site d'accueil est assuré tout au long de l'année scolaire et suivant les besoins.

Un comité de pilotage sera organisé une fois par an ou suivant les besoins et constitué :

- Des représentants des parents d'élève élus,
- De la directrice d'école et/ ou des enseignantes,
- Des élus membres de la commission enfance/école de la CCS,
- Des directeurs de l'ALSH,
- Des associations qui le souhaitent.

Seront aussi invités un représentant des services de la SDJES, un représentant des services de l'Inspection Académique, un représentant de la CAF de l'Yonne et un représentant de la MSA.

Il réunit les différents acteurs éducatifs qui interviennent dans la vie de l'enfant. Il a une valeur consultative en ce qui concerne la mise en œuvre et le déroulement du PEDT.

Un comité de pilotage se réunissait pour réaliser le bilan annuel des actions financées dans le cadre du CEJ. Un bilan des NAP était intégré et les membres du comité de pilotage du PEDT y étaient invités.

La future CTG intégrera une réflexion commune, entre les différents signataires autour de l'évaluation et des comités de pilotages et un éventuel PEDT à l'échelle du territoire de la CTG.

La Communauté de Communes est en renouvellement de la Convention Territoriale Globale. Un diagnostic a eu lieu au premier semestre 2022, la future CTG sera signée fin 2022, pour la période 2022/2026. Il s'agit d'une convention partenariale entre la Communauté de Communes du Serein, la CAF, la commune d'AVALLON, l'Espace Solidarité Famille, le PETR du Pays Avallonnais et la CCAVM Elle vise à élaborer un projet de territoire avec les collectivités de manière cohérente et coordonnée. Elle permet d'optimiser les ressources pour répondre aux besoins des usagers.

Elle sera rédigée autour de trois axes où nous retrouverons les actions envers la petite enfance, l'enfance, la jeunesse :

- Bien vivre ensemble et qualité de vie sur le Territoire
- Penser /construire l'action sociale de façons concertée
- Construire l'avenir pour et avec les enfants et les jeunes



ANNEXES

Répartition des écoles et des accueils sur le territoire de la CCS
Charte qualité plan mercredi
Organigrammes de la collectivité

Signataires du PEDT / Plan mercredi présenté par :

Communauté de communes de :

-

**Monsieur le Président d'EPCI
Xavier COURTOIS**

Date et signature :

Monsieur le Préfet ou son représentant

Avis favorable

Date et signature :

**Monsieur le Directeur Académique des
Services de l'Éducation nationale ou son
représentant**

Avis favorable

Date et signature :

**Madame la Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales ou son
représentant**

Avis favorable

Avis défavorable

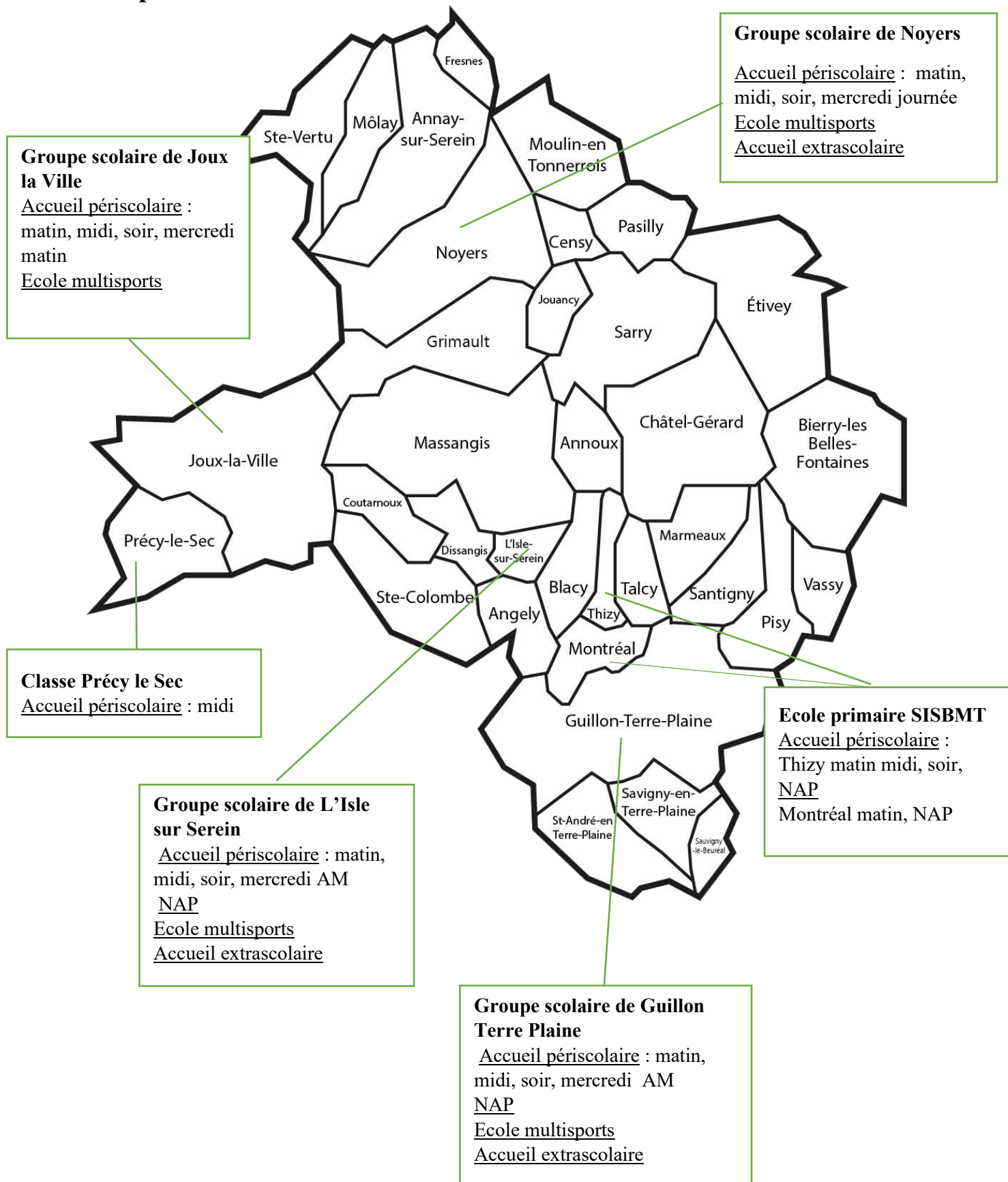
Date et signature :

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Répartition des écoles et des accueils sur le territoire de la CCS



REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

PLAN MERCREDI

CHARTRE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2022
Application agréée E-legalite.com

21_D0-089-200039709-20221010-2022_090-DE

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

21_D0-089-200039709-20221010-2022_090-DE

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**

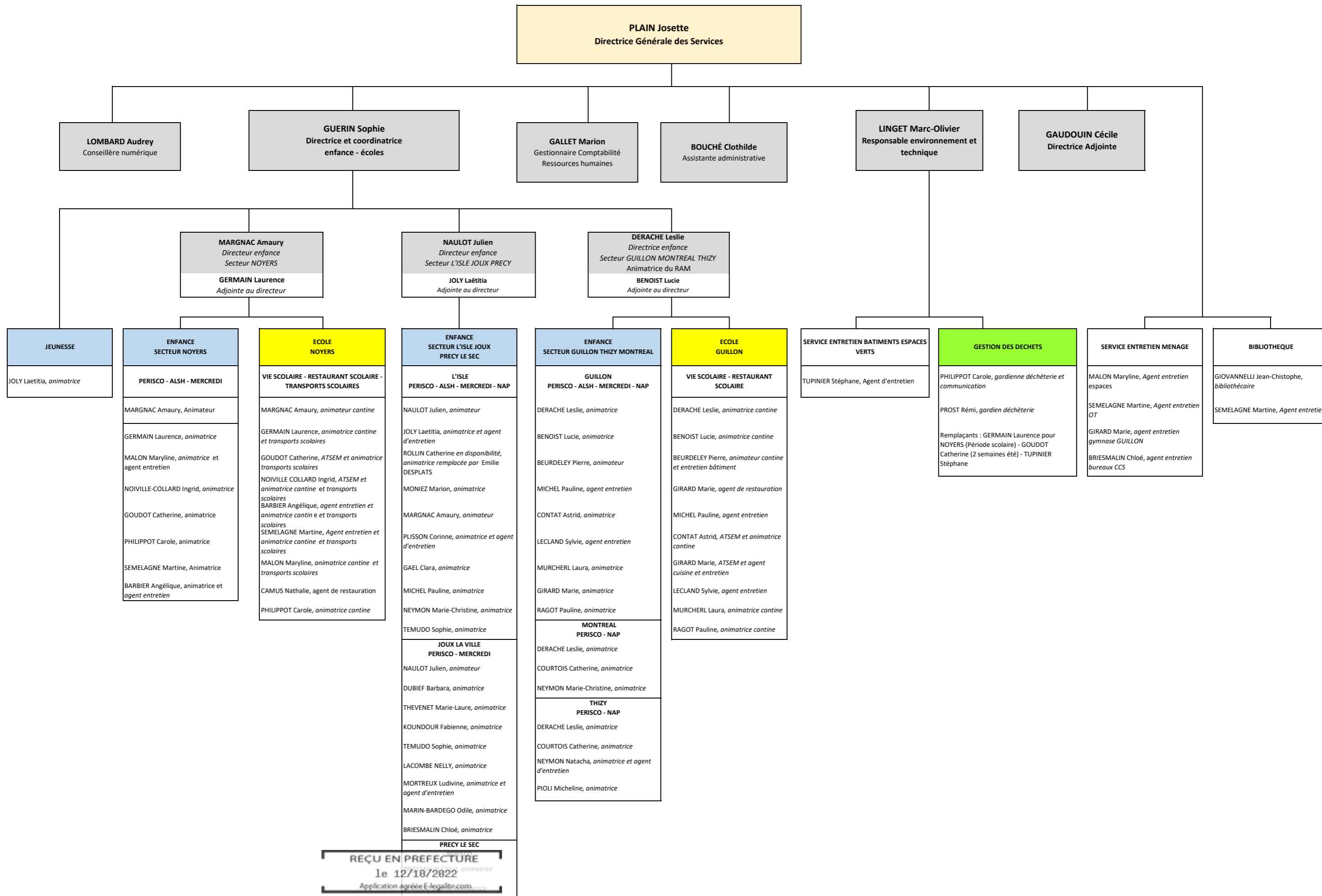
REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

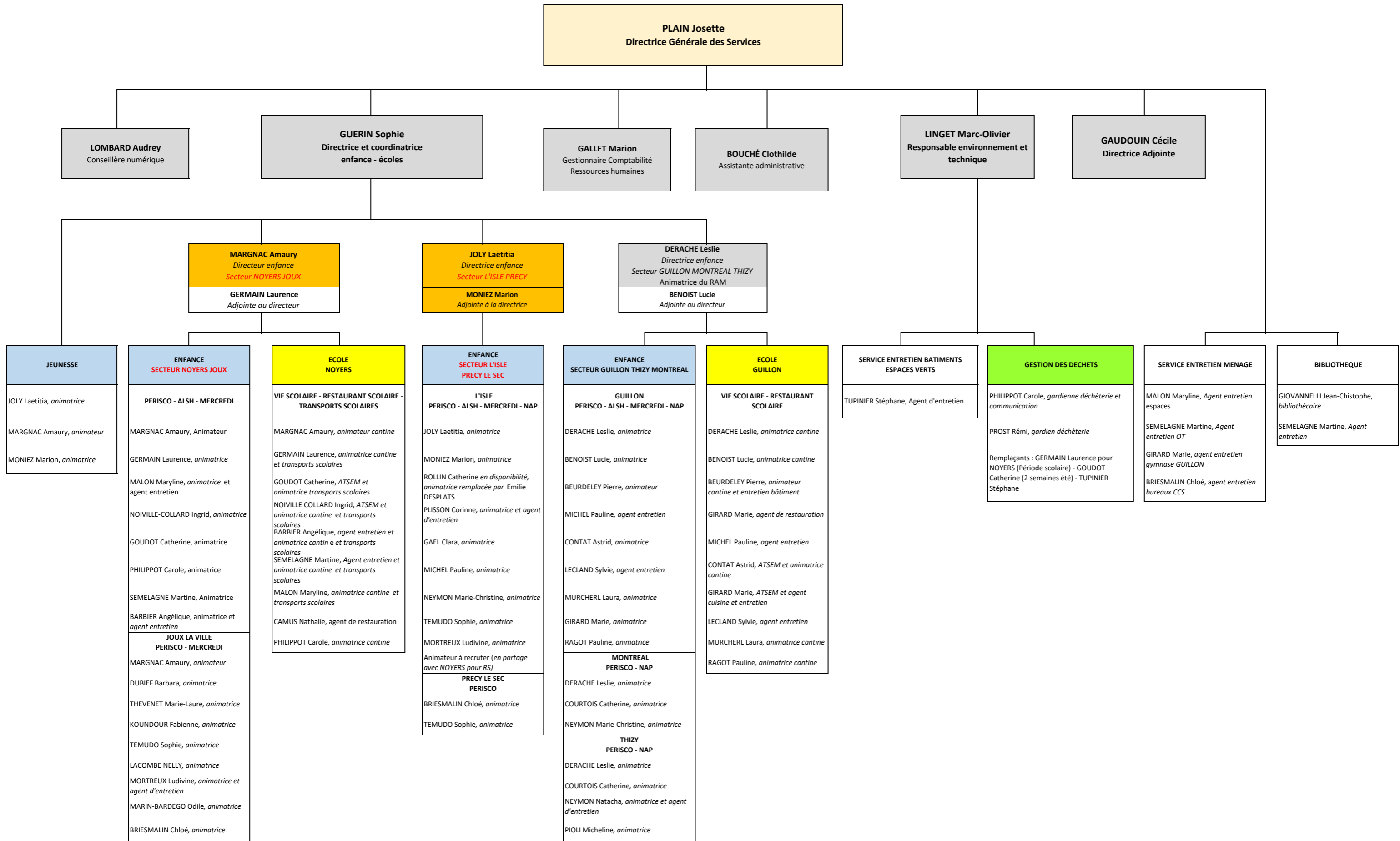
21_D0-089-200039709-20221010-2022_090-DE

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN au 1er Septembre 2022



REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2022
 Application agréée E.legalite.com
 21_D0-089-2000397 09-20221010-2022_090-DE

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN au 1er octobre 2022



REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2022
Application agréée E-legalite.com
21_D0-089-200039709-20221010-2022_090-DE